

Note de position sur les objectifs climatiques européens

Quelle trajectoire climatique européenne pour limiter le réchauffement à 1.5°C?

Nos demandes clé pour placer l'Union européenne et ses 27 Etats membres sur une trajectoire compatible avec 1,5°C d'ici à 2040

Se fixer d'atteindre la neutralité carbone dès 2040

- Adopter un objectif de réduction d'émissions d'au moins -92 % par rapport aux niveaux de 1990.

Renforcer l'objectif 2030 pour le rendre compatible avec le 1.5°C

- réduire les émissions domestiques de gaz à effet de serre brutes d'au moins -65 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030.

Adopter des objectifs climatiques tous les 5 ans y compris pour 2035

- Aligner les cycles de la politique climatique de l'UE sur les calendriers communs de 5 ans convenus au niveau de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
- Établir un objectif climatique européen et une contribution déterminée au niveau national (NDC) pour 2035 de baisse d'émissions brutes d'au moins 78 à 82% par rapport à 1990.

Adopter des objectifs distincts d'absorption et d'atténuation et prioriser l'atténuation

- Dans un objectif séparé, augmenter la séquestration nette dans le secteur des terres et des forêts (UTCATF) à au moins -600 MtCO₂e d'ici 2030 également et les maintenir au moins à ce niveau par la suite.

Mettre en place un financement pluriannuel au niveau européen pour planifier le financement des transformations qu'impliquent ces objectifs

S'assurer que l'UE fasse sa "juste part"

- Définir le budget carbone de l'UE en tenant compte de la part équitable de l'UE.
- Fournir un soutien supplémentaire pour l'atténuation dans les pays du Sud, par le biais de financements climatiques rehaussés et d'autres moyens de mise en œuvre.
- Adopter un objectif de réduction des émissions importées liées à la consommation ainsi que pour les émissions liées au transport international.

Faire pleinement jouer son rôle à la sobriété au niveau européen

- Inclure dans le cadre de gouvernance climatique et énergétique européen des objectifs contraignants en matière d'économies d'énergie et de réduction de la consommation de matériaux.

Avec le “Green Deal” (le Pacte vert européen), l’Europe a pris un virage sans précédent dans la lutte contre le dérèglement climatique et a fait du climat [une priorité de son mandat](#). Afin de pleinement respecter l’Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique global à +1,5°C, l’Europe doit désormais préparer le futur de ses politiques climatiques. Le 6 février prochain, la Commission européenne présentera une proposition d’objectif climatique pour 2040, qui structurera l’ensemble des politiques climatiques européennes pour les 15 prochaines années. Il s’agit donc d’un moment clé. Pour le Réseau Action Climat ainsi que les 200 associations du [Réseau Action Climat-Europe](#), il est indispensable de se fixer l’atteinte de **la neutralité carbone d’ici 2040, soit de réduire nos émissions brutes d’au moins 92 % par rapport à 1990**.

Cet objectif sera ensuite négocié et adopté par les chefs d’Etat et de gouvernement européens. [Comme elle l’a fait](#) sur plusieurs textes clés du Green Deal, il est crucial que la France joue un rôle moteur dans l’adoption d’un objectif européen le plus ambitieux possible.

Les effets du réchauffement climatique qui atteint aujourd’hui +1,2°C¹ se font déjà ressentir. En 2022 en Europe, plus de 785.000 hectares ont brûlé, soit plus du double de la moyenne annuelle des 15 dernières années². En septembre 2023, le premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis déclarait affronter “une sorte de guerre en temps de paix” après que la Grèce a subi cet été des incendies et des inondations sans précédent qui ont dévasté le pays³. Or, l’objectif que s’est fixé l’UE de réduire de -55 % ses émissions nettes de gaz à effet de serre pour 2030 est insuffisant pour ne pas dépasser 1,5°C et garantir notre survie dans un monde habitable. Pour tenir cette trajectoire, **l’UE doit renforcer son ambition climatique pour 2030, et adopter un objectif de -76 % d’émissions nettes, équivalent à -65 % d’émissions brutes par rapport à 1990**.

La politique climatique de l’UE est actuellement basée sur des cycles politiques de 10 ans. Ceux-ci ne sont pas adaptés pour faire face de manière efficace au réchauffement climatique, menace urgente et en constante évolution. Des cycles politiques plus courts de 5 ans sont plus adaptés pour tenir notre trajectoire. Lors de la COP 26 à Glasgow, l’UE, aux côtés de toutes les parties, s’est engagée à présenter d’ici 2025 un nouvel objectif climatique pour 2035. **L’UE devrait s’aligner sur les calendriers communs de 5 ans convenus au niveau de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et fixer un objectif climatique pour 2035 pour pouvoir réexaminer son ambition et surtout ne pas repousser à plus tard les réductions d’émissions qui s’imposent dès à présent. Elle doit fixer un objectif en 2035 de baisse d’émissions brutes d’au moins 78 à 82% par rapport à 1990**.

¹ IPCC AR6 (2023). Synthesis Report, Summary for Policy-makers.

https://report.ipcc.ch/ar6syr/pdf/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf

² Franceinfo, “Feux de forêt en 2022 : record de surfaces brûlées et d’émissions de carbone en Europe”, 13/12/2022

³ Le Monde, “Changement climatique : le premier ministre grec estime que son pays affronte « une sorte de guerre en temps de paix », 17 Septembre 2023

Pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique et tenir une trajectoire à 1,5°C, la réduction des émissions brutes de GES est prioritaire car elle est le levier le plus efficace et sûr.

Bien qu'importantes, les absorptions de carbone ne peuvent jouer qu'un rôle limité : elles doivent s'ajouter aux réductions d'émissions, et non les remplacer. La séquestration du carbone dans la nature est vulnérable face à des événements comme les incendies, les inondations, les sécheresses, les épidémies de ravageurs, risques intensifiés par le changement climatique. Par ailleurs, la mesure, la comptabilisation et la modélisation des absorptions dans ce secteur sont également moins précises. Pour ces raisons, l'UE doit adopter des objectifs d'absorption d'émissions de carbone distincts et non fongibles avec ses réductions d'émissions. **L'UE doit fixer un objectif d'absorption du CO₂, séparé de l'objectif de réduction de GES, d'au moins -600 MtCO₂e pour la séquestration nette dans le secteur de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) d'ici 2030 et de le maintenir au moins au même niveau jusqu'en 2040.** Cela nécessite une augmentation significative des actions de protection et de restauration de la nature.

L'UE doit donc réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre rapidement dans tous les secteurs. Cela nécessitera la réduction significative de la demande d'énergie et de matériaux, une transition très rapide vers un système d'énergie 100 % renouvelable et la fin rapide de l'utilisation des combustibles fossiles. **La sobriété, en tant que levier encore inexploité par l'Union européenne, a un rôle primordial à jouer, de manière transverse, pour faciliter la transition dans les divers secteurs, augmenter les chances d'atteindre nos objectifs, minimiser le recours aux puits de carbone, aux technologies à risque.**

Si ces transformations nécessitent des investissements importants, ceux-ci sont minimes en comparaison avec le coût de l'inaction climatique. Ils sont aussi vecteurs de nombreux co-bénéfices pour la société, qu'ils soient économiques, sanitaires, ou liés à l'emploi. Une [récente étude](#) du CAN Europe montre que dans chaque Etat les co-bénéfices de l'action contre le réchauffement climatique dépassent largement leurs coûts. La France fait partie des pays européens avec le plus de co-bénéfices, estimés à près de 145 milliards d'euros d'économies d'ici 2030, si elle met en œuvre une politique climat alignée sur un scénario 1,5°C. Ces politiques conduisent également à la création de 240 000 emplois supplémentaires, et évitent surtout près de 3000 décès chaque année grâce à l'amélioration de la qualité de l'air. **L'UE et les Etats doivent mettre en place des financements pluriannuels au niveau européen pour pouvoir planifier ces transformations au long terme et donner de la visibilité aux investisseurs. En parallèle, ils doivent s'assurer de l'alignement des pratiques des acteurs financiers avec leurs ambitions climatiques, notamment via l'augmentation des soutiens aux activités soutenables et la fin de ceux accordés au développement des énergies fossiles.**

Alors qu'ils ont beaucoup moins contribué au changement climatique, de nombreux pays et communautés vulnérables du monde entier subissent des conséquences encore plus désastreuses. Au regard [des émissions passées de l'UE](#) et par là même de sa

responsabilité historique, la mise en œuvre de fortes réductions d'émissions domestiques ne suffit pas. Tenant compte du concept de responsabilité communes mais différenciées et de capacités respectives (CBDR-RC), les pays industrialisés ou "développés", terminologie de la CCNUCC, ont une obligation particulière: ils doivent réduire davantage leurs émissions en raison des émissions passées accumulées et des ressources financières, des technologies et savoirs-faire dont ils disposent.

En janvier 2023, le Conseil scientifique européen sur le changement climatique (ESABCC) a publié [un avis](#) qui mentionne la nécessité pour l'UE de faire sa « [juste part](#) » de réduction d'émissions au niveau mondial. Pour honorer cette juste part, **l'UE et les Etats doivent apporter un soutien supplémentaire à l'atténuation du réchauffement climatique des pays du Sud, notamment sous la forme de financements climatiques supplémentaires** et d'autres moyens de mise en œuvre (transfert de technologie, assistance technique, renforcement des capacités) conformément au principe de CBDR-RC. Ce soutien doit se faire dans le respect des droits humains et du consentement préalable, libre et éclairé des populations locales. Il ne doit pas compromettre l'ambition de l'action nationale et doit s'ajouter aux obligations financières liées à l'adaptation et aux pertes et dommages.

Enfin, dans le cadre du système de déclaration de la CCNUCC, les pays ne sont responsables que des émissions produites à l'intérieur de leurs frontières nationales. Pourtant, dans une économie mondialisée, les émissions liées aux importations permettent de mieux cerner les responsabilités des pays (ESABCC). L'Europe en particulier, par sa consommation et en tant que bloc économique riche et mondialement connecté, contribue à l'extraction, aux émissions et à la déforestation dans le monde entier et en est le moteur. **L'UE et les Etats devraient donc prendre en compte les émissions liées à la consommation et à leurs importations et adopter un objectif dédié. Un objectif de réduction des émissions liées au transport international devrait également être adopté.**

Réalisé avec le soutien de l'ADEME



Ce projet a reçu le soutien financier du programme LIFE de l'Union européenne



Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

